

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2022

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Jean-Christophe SERMONAT, Eric VILLEVIÈRE

Absente et excusée ayant donné pouvoir : Laetitia GRAVALLON a donnée pouvoir à Françoise BERNARD

Excusés : Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN.

Secrétaire de séance : Jean-Yves COLAS

La séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour :

- Vote des taxes locales
- Budget 2022
- Mandatement SIVOS
- Questions diverses

1 COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

VOTE sur l'approbation du compte rendu : 8 pour sur 7 présents et 1 pouvoir

⇒ Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 TAXES LOCALES

Pack fiscal entre la ComCom et la commune. L'Etat conditionne une partie de ses aides à ce pack fiscal.

L'augmentation des taux d'impositions doit être comprise entre 0% et 3%.

Dans ce cadre les services fiscaux ont réalisé une simulation de l'impact de l'évolution des taux d'imposition sur le « Bâti » et le « non-Bâti » :

- **Scénario 1** – simulation des recettes sans augmentation des taux d'imposition sur le bâti et sur celui du non-bâti
 - Produit fiscal sur le bâti : 93.809 €
 - Produit fiscal sur le non-bâti : 15.331 €
 - Total : 109.140 €
- **Scénario 2** – simulation des recettes avec une augmentation du taux d'imposition de 3% sur le bâti et de 0% sur le non-bâti :
 - Produit fiscal sur le bâti : 96.633 €
 - Produit fiscal sur le non-bâti : 15.331 €
 - Total : 111.964 €

Ecart entre scénario 1 et scénario 2 : 2.824 € de recette supplémentaire pour la commune.

La ComCom propose 3% sur le bâti et 0% sur le non-bâti. Dans ce cas le taux d'imposition sur le bâti passera de 2,42% à 2,49%.

VOTE sur l'augmentation du taux d'imposition du bâti de +3% : 8 pour sur 7 présents et 1 pouvoir

- ⇒ L'augmentation 3% du taux d'imposition sur le Bâti est approuvé
- ⇒ Le taux du Foncier Bâti passe de 32.55 % à 33.53 % – Le taux du Foncier non Bâti reste à 39.82 %

3 BUDGET 2022

Les tableaux Recettes - dépenses de Fonctionnement et Recettes – dépenses d'Investissement sont transmis aux élus présents.

Rappel : obligation de transmettre le budget 2022 au plus tard le 15/04. Cette obligation explique la tenue de ce conseil ce mercredi 13/04.

Ce budget a fait l'objet de 3 réunions avec des représentants de l'assemblée des habitants.

Cf tableaux en annexe du budget 2022.

VOTE sur l'approbation du budget des investissements 2022 : 8 pour sur 7 présents et 1 pouvoir

- ⇒ Le budget des investissements 2022 de la commune de MANCEY est approuvé
- ⇒ La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 188 596 €

VOTE sur l'approbation du budget de fonctionnement 2022 : 8 pour sur 7 présents et 1 pouvoir

- ⇒ Le budget de fonctionnement 2022 de la commune de MANCEY est approuvé
- ⇒ La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 366 922 €

4 MANDATEMENT SIVOS

Le mandatement porte sur le lancement des études techniques concernant le projet de construction de l'école à BOYER,

VOTE pour le mandatement au SIVOS afin d'engager les études techniques concernant le projet de construction de l'école à BOYER : 8 pour sur 7 présents et 1 pouvoir

- ⇒ Le mandatement au SIVOS est approuvé

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Pompiers de MANCEY

Une réunion publique a eu lieu le 02 avril 2022 avec les autorités du SDIS, le responsable du CPI de MACON, le lieutenant de la caserne de Pompiers de TOURNUS et les pompiers du CPI de MANCEY.

A cette réunion il a été rappelé les conditions pour qu'un CPI puisse fonctionner. Il ressort de ce rappel que les conditions ne sont pas réunies pour qualifier le CPI de MANCEY d'opérationnel. La pérennité du CPI de MANCEY, hormis l'effectif et le suivi de formations, requiert que la commune fasse l'acquisition d'un véhicule équipé pour l'assistance aux personnes.

L'autorité des Pompiers confirme que la caserne de TOURNUS est opérante sur MANCEY. Les délais d'intervention seraient de 5 minutes. Plusieurs personnes ayant la qualité de secouriste résident à MANCEY et peuvent porter les premiers secours.

Le Maire propose de suivre l'évolution de la situation des pompiers de MANCEY afin de faire des propositions d'orientations quant au devenir de ce CPI.

5.2 Commission Filière Bois

Cette commission a été activée par des membres de l'assemblée des habitants.

Jean-Yves Colas sera le représentant du conseil municipal auprès de cette commission.

5.3 Tableau du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des présidentielles.

Le tableau est finalisé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Prochaine réunion le mardi 24 mai 2022 à 19 heures 30

- Information sur la fête de la Saint Georges et invitation aux élus de participer aux ateliers Village du futur les 21, 22 et 23 avril.

Le Maire, Éric VILLEVIÈRE